

A7+
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 85 000 euros
Siège social : 57 cours Pasteur
33000 BORDEAUX
849 028 675 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 mars,
A 10 heures,

Madame Isabelle LAURIOU, demeurant 111 B rue Louis Rochemond 33130 BEGLES,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 170 euros composant le capital social de la Société A7+,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 57 cours Pasteur, 33000 BORDEAUX au 5 rue Fénelon 33000 BORDEAUX à compter du 18 mars 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 5 rue Fénelon 33000 BORDEAUX."

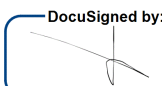
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Isabelle LAURIOU
Gérante et Associée Unique

DocuSigned by:

36878829B3A443B...